

Conseil International pour
l'Exploration de la Mer

C.M. 1980/D:2

Comité des Statistiques



DESCRIPTION DU SYSTEME STATISTIQUE DES PECHEES MARITIMES EN FRANCE (1980).

par

Jean-Yves LE GALL^(**), Alain MAUCORPS^(**), C. de VERDELHAN^(*).

Résumé : En réponse à une recommandation du Comité de Liaison pour les Statistiques du C.I.E.M. (19-20 mai 1980) une description du système de collecte et de traitement des données statistiques sur les pêches maritimes en usage en France en 1980 est exposée. Les données recueillies correspondent aux renseignements de nature soit statistique (capture et effort), soit biologique. Un organigramme permet de suivre les tâches réalisées par les services administratifs de collecte des données capture/effort et les organismes scientifiques chargés de l'échantillonnage biologique et des traitements en vue de l'évaluation du taux d'exploitation des stocks.

Summary : The last meeting (19-20 may 1980) of the Statistics Committee liaison working groups recommended that an updated description of national system for collect and processing statistical and biological data on marine fisheries should be provided. This paper presents the French flow-chart system and

* INSTITUT SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE DES PECHEES MARITIMES.
74, allée du Mail - 14000 - LA ROCHELLE -FRANCE.

** GROUPE DE GESTION DES STOCKS
Centre Océanologique de Bretagne - B.P. 337 - 29273 -BREST-
FRANCE.

linkage system between Administration of Fisheries officers and scientific organisms in charge of biological sampling in view of stock management purposes.

1) Introduction : L'administration et les organismes scientifiques.

Afin de répondre plus rapidement et plus efficacement aux besoins administratif et scientifique, l'ancien système des statistiques de pêches maritimes a été réformé. Cette tâche, entreprise à la fin des années 1960 à l'initiative des scientifiques, a reçu l'appui de l'Administration des Pêches Maritimes, responsable de ce secteur d'activité. L'état de ce système reconstruit a été décrit par E. JUSTE (1978) de la Direction des Pêches Maritimes (Direction Générale de la Marine Marchande, Secrétariat d'Etat aux Transports).

Trois organismes scientifiques collaborent à titres divers à la mise en oeuvre du système statistique :

- L'Institut Scientifique et Technique des Pêches Maritimes (ISTPM), sous la tutelle de la Direction des Pêches a activement participé à la conception du système de saisie et de traitement des apports commerciaux des principaux ports métropolitains.

- Le Centre National pour l'Exploitation des Océans (CNEXO), qui prend en charge quelques pêcheries ou stocks spécifiques, telles par exemple le thon blanc (germon), la coquille Saint-Jacques et la langoustine, en collaboration avec l'ISTPM.

- L'Office de la Recherche Scientifique et Technique Outre-Mer (ORSTOM), qui développe des programmes scientifiques en zone intertropicale dans le cadre de coopération-bilatérale (ex : les pêcheries de thonidés du Golfe de Guinée, sardinelles, crevettes...).

2) La filière administrative de collecte des données.

Il importe de distinguer la collecte des données sur les débarquements d'une part et d'autre part les données provenant des fiches pour une ventilation des captures par zone.

2.1 - Les valeurs des débarquements (poids, prix) sont collationnées par l'Administration des Affaires Maritimes

pour chacun des 33 "quartiers" maritimes répartis tout au long du littoral (Fig.1). Ces données sont ensuite transmises par chaque responsable de quartier maritime au Centre d'Administration des Affaires Maritimes (CAAM) situé à SAINT SERVAN. Le traitement et l'édition des captures par mois, par quartier, par espèces, se font en différenciant deux grandes catégories : unités de pêche de tonnage supérieur ou inférieur à 100 Tx.

Localement, lorsque c'est possible, une collaboration entre l'Administration et les structures professionnelles (organisation de producteurs, fonds régional d'organisation des marchés (FROM), comités locaux de pêches maritimes...) permet de recueillir l'information déjà centralisée sur les points de vente. Lorsque les débarquements sont diffus (pas de criées), l'enquête est réalisée par des agents des Affaires Maritimes (Syndics des Gens de Mer). De même, les données de la grande pêche (morue, thons) font l'objet d'un traitement spécifique.

2.2.- Ventilation des captures et des efforts de pêche par zone.

Cette opération nécessite la fourniture par les patrons ou capitaines de pêche des fiches de pêche journalières (Fig.2): heures de pêche, nombre de traits, types d'engins... Ces données consignées sur les fiches de pêche sont collectées par des agents des laboratoires de l'ISTPM ou des FROM. Leur traitement n'est pas encore uniformisé, mais une certaine codification (cf.Fig.3) s'impose peu à peu, en fonction des traitements informatiques du Centre National (CAAM) de SAINT SERVAN, qui transmet ces éléments synthétiques à la Direction des Pêches Maritimes (DPM). Cette Administration est responsable de la diffusion de ces éléments statistiques auprès des instances internationales de nature scientifique : CIEM, FAO et économique ou politique : CEE (Figure 4).

3) La filière scientifique et l'échantillonnage.

Le principal organisme scientifique responsable: ISTPM dispose de trois grands laboratoires côtiers : BOULOGNE, LORIENT et LA ROCHELLE, qui fournissent une aide efficace à l'Administration des Affaires Maritimes pour la saisie et le prétraitement informatique des données : capture, effort, localisation géographi-

que par zones CIEM en exploitant les fiches de pêches et les renseignements des criées des grands ports de débarquement. Ex : BOULOGNE.

En complément de ce support à la filière administrative, les enquêteurs et les échantillonneurs de l'ISTPM réalisent l'ensemble des mensurations et échantillonnages biologiques sur les espèces d'intérêt commercial évident. Les résultats issus de cet échantillonnage biologique, au débarquement, de l'exploitation des fiches de pêche permet donc au corps de scientifiques d'apporter leur contribution aux travaux des groupes de travail du CIEM, dont les conclusions sont exploitées par le Comité ACFM pour les évaluations de stocks, l'élaboration de quota. (Fig.5).

4) Les tendances récentes pour l'automatisation du traitement.

Sous l'impulsion des scientifiques et avec le support financier de la Direction des Pêches Maritimes, les grands laboratoires côtiers de l'ISTPM ont été équipés d'un matériel informatique de saisie, pré-traitement et transfert sous support informatique au Centre Administratif des Affaires Maritimes des données statistiques (CAAM). Peu à peu le transfert des informations (sur une base mensuelle) qui se réalisait précédemment (avant 1977) par bordereaux et formulaires tend peu à peu à être remplacé par un transfert sur support informatique (disquettes), par exemple actuellement du Centre de LA ROCHELLE sur le CAAM. A terme, le remplacement du parc informatique actuellement en place permettra par une liaison directe instantanée du type télématique (réseau de transmission) de réduire les délais d'acquisition : saisie, vérification, transmission et compilation par zone, espèces et type de pêche à moins d'une semaine. On peut donc ainsi s'attendre à voir réduire à moins d'un mois le délai de transfert sous support informatique entre le moment et le lieu de débarquement et la fourniture aux centres de compilation CEE-ICES.

Parallèlement à cette réduction des délais de transmission des données capture/effort par espèce/zone/type de pêche, le développement de procédures analogues pour le traitement des données

...

biologiques (répartition des captures par taille ou par âge) devrait logiquement suivre le même rythme d'accélération pour permettre la disponibilité de données récentes dans les réunions annuelles des groupes de travail chargés de l'évaluation des stocks et de la détermination des quotas.

5) L'organisation des marchés et les formes d'intervention

Récemment (1980), le Fonds d'Intervention et d'Organisation des Marchés (FIOM) tend à réduire les délais d'acquisition de l'information entre les transactions (ventes) et les interventions qu'il est amené à prendre (achat de quantités importantes à un prix minimal dit de "retrait"). Le système envisagé, et qui pourrait être mis en place partiellement sur cinq ports de débarquement bénéficiant d'une automatisation (informatisation) des criées (points de vente) conduirait à une saisie (dans la demi-heure suivant les opérations de vente) des transactions au niveau national et une répercussion immédiate des informations (volume et prix de vente) sur les principaux lieux de vente, en utilisant un réseau de télétransmission (système TRANSPEC). Ce système, s'il parvenait à être étendu à l'ensemble des débarquements et ventes, serait bien évidemment de nature à accélérer le système de gestion globale des apports et permettrait une meilleure focalisation des agents disponibles pour l'exploitation des fiches de pêche et la réalisation de l'échantillonnage biologique.

6) Conclusion :

Pratiquement inexistant en 1970, le système de collecte, traitement et exploitation des données statistiques et biologiques sur les pêches maritimes françaises a évolué en dix années sous la pression économique, politique et technologique (CEE, TAC ...). L'informatisation en cours de processus d'acquisition, transmission et exploitation des données recueillies a accentué cette mutation du système global dans le sens d'un accroissement de la qualité de l'information, du taux de couverture des pêcheries, et d'une focalisation vers les renseignements nécessaires à une appréciation rapide des potentialités des stocks exploités.

Au rythme actuel, un système cohérent à fins administratives, scientifiques et économiques devrait permettre en 1982 de couvrir de façon satisfaisante les débarquements réalisés dans les lieux contrôlables (points de vente avec ou sans criée). Il reste à régler le problème difficile de la petite pêche côtière où le réseau des lieux de débarquement est par essence diffus et contrôlable uniquement par l'action d'enquêteurs mobiles.

R E F E R E N C E S

- JUSTE, E. - 1978 - Les statistiques des Pêches Maritimes - in Organisation, méthodes et techniques, décembre 1978, pp 309-314
- ANONYME, 1979 - Description of national systems for collect of fisheries statistics : ICES - Cooperative report n° 91,139 p.

LISTE DES ILLUSTRATIONS

- Figure 1 : Répartition géographique des "quartiers" maritimes. (unité d'Administration des Affaires Maritimes) et des grands laboratoires ISTPM et centre de traitement informatique.
- Figure 2 : Fiche de pêche ISTPM/Marine Marchande utilisée pour la ventilation des captures et effort de pêche.
- Figure 3 : Extrait de la nomenclature des produits de la pêche. (ISTPM/MARINE MARCHANDE/CAAM).
- Figure 4 : Organigramme actuel de collecte, traitement et transmission des données sur les pêches maritimes françaises.
- Figure 5 : Le système pyramidal idéal de saisie et traitement des statistiques de pêche à usage multiple : économique, administratif, scientifique.

Secteurs géographiques de compétence des quatre laboratoires
côtiers de l'ISTPM : Boulogne - Lorient - La Rochelle - Sète

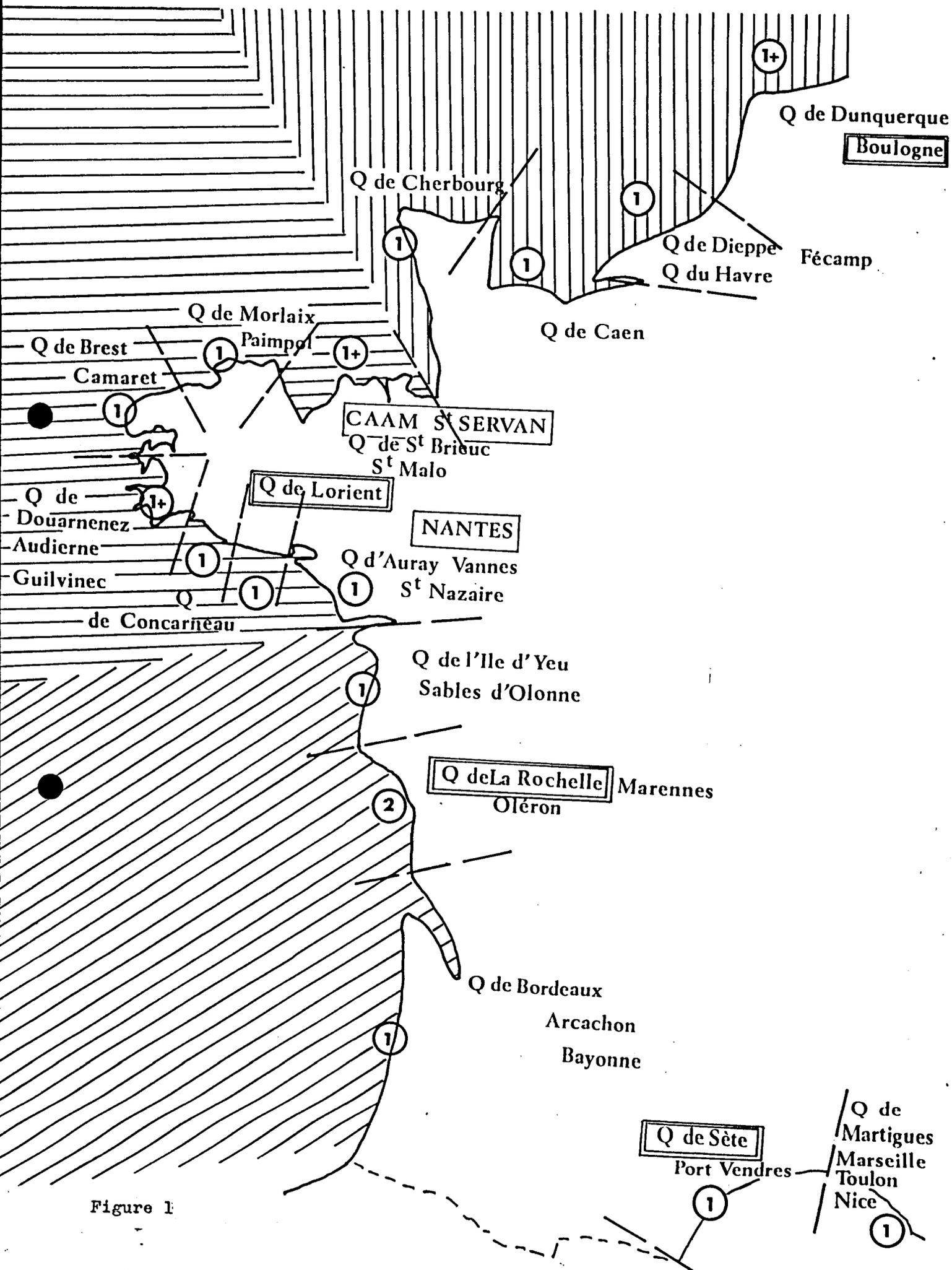


Figure 1

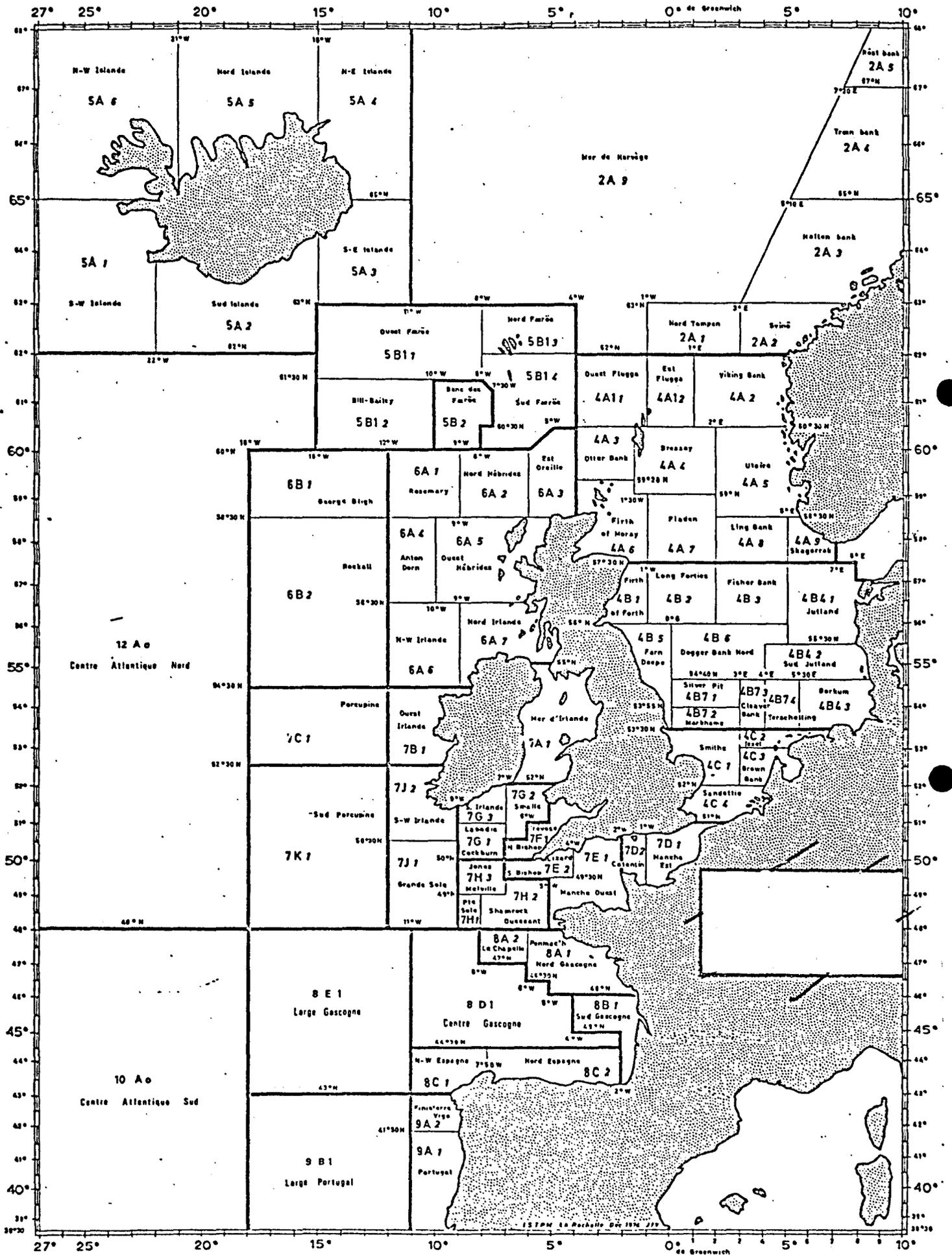


Figure 2

retour dès le retour au port, après avoir rempli le formulaire

- NOMENCLATURE DES PRODUITS DE LA MER -

N°	NUM. MAR.	NOM FRANÇAIS OFFICIEL	NOM SCIENTIFIQUE	NOM ANGLAIS
2100	12010	ESTURGEON (EUR OCCID)	ACIPENSER STURIO LINNE, 1758	STURGEON
2109		DIV. ESTURGEONS, SPATULES, ETC.		MIS. STURGEONS PADDLEFISHES
2201	13010	ANGUILLE (EUROPS)	ANGUILLA ANGUILLA (LINNE, 1758)	EUROPEAN EEL
2209		DIV. ANGUILLES		MIS. RIVER EELS
2301	14010	SAUMON (ATLANTIQUE)	SALMO SALAR LINNE, 1758	ATLANTIC SALMON
2303	14001	GRANDE ARGENTINE	ARGENTINA SILUS (ASCANIUS, 1775)	GREATER ATLANTIC ARGENTINE
2307	14043	CAPELAN DE L'ATLANTIQUE	MALLOTUS VILLOSUS (MULLER, 1776)	CAPELIN
2309		DIV. SAUMONS, TRUITES, EPERLANS, ETC.		MIS. SALMONS, TROUTS, SMELTS, ETC.
2401	15010	ALOSE VRAIE (EUROPE)	ALOSA ALOSA (LINNE, 1758)	ALLIS SHAD
2401		ALOSE FAUTE (EUROPE)	ALOSA FALLAX (LACEPEDE, 1803)	THAITE SHAD
2409		DIV. ALOSES, CHANIDES, ETC.		MIS. SHADS, MILKFISHES, ETC.,
2509		DIV. POISSONS DIADROMES		MIS. DIADROMOUS FISHES
3101	21022	CARDINES	LEPIDORHOMBUS SPP.	MEGRIMS.
3101		CARDINE FRANCHE	LEPIDORHOMBUS WHIFFLAGONIS (HALBAUM, 1792)	MEGRIN
3101		CARDINE A 4 TACHES	LEPIDORHOMBUS BOSCHI (RISSO, 1810)	
3102	21032	TURBOT	PSETTA MAXIMA (LINNE, 1758)	TURBOT
3103	21012	BARBUS	SCOPHTHALMUS RHOMBUS (LINNE, 1758)	BRILL
3108	21072	PLIE GYNOGLOSSUE (ATL. N.)	GLYPTOCEPHALUS GYNOGLOSSUS (LINNE, 1758)	WITCH FLOUNDER
3109	21012	SALAI DE L'ATLANTIQUE	HIPPOGLOSSOIDES PLATESOIDES (FABRICIUS, 1789)	AMERICAN PLAICE
3110	21102	FLETAN DE L'ATLANTIQUE	HIPPOGLOSSUS HIPPOGLOSSUS (LINNE, 1758)	ATLANTIC HALIBUT

31/12/77

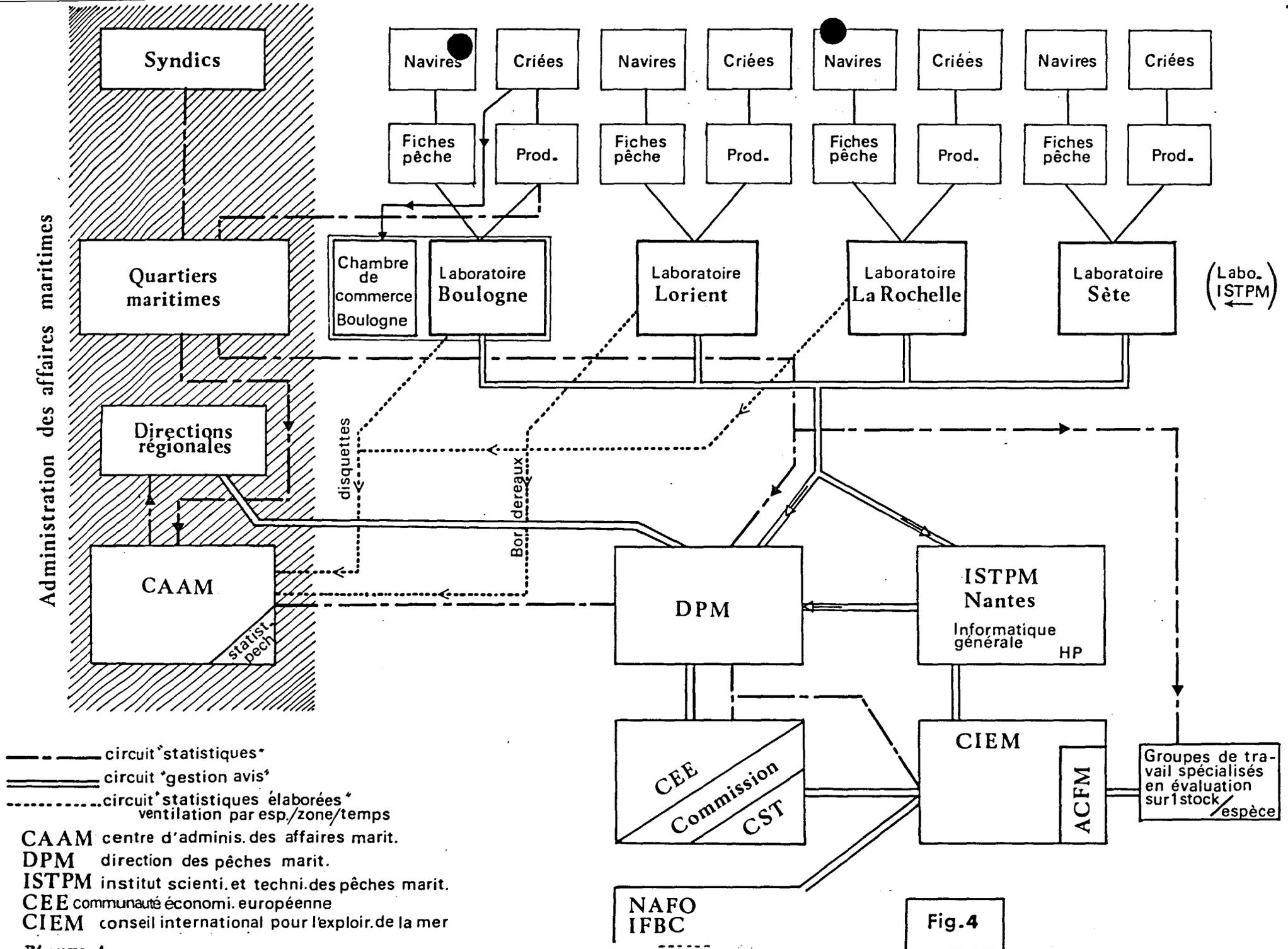


Figure 4

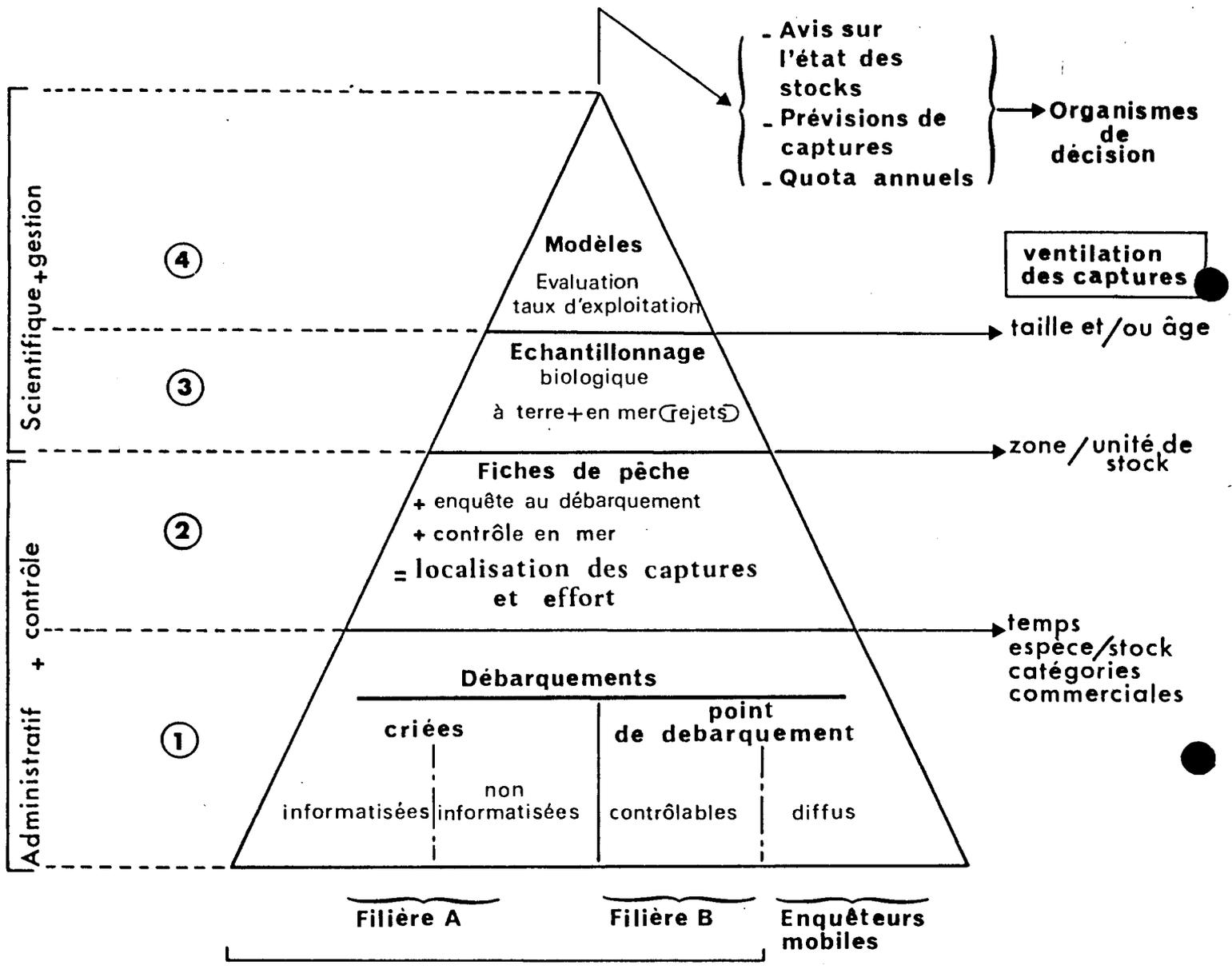


Fig-5

Le système pyramidal de saisie, traitement et exploitation des données statistiques sur les pêches maritimes